



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	17	25

Séance du jeudi 28 mai 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

Étaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Elena SENANTE, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Gilles GAUDIN, Daria DESGRANDCHAMPS, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Anne DE LAURADOUR à Elena SENANTE, Frédéric ASTICH-BARRÉ à Benoît LEBRE, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC à Frédéric RACINE, Alain RHONÉ à Jacques CHERICI, Christine ROUX à Yves WARNIER, Nathalie ZOCCOLA à Eric GARCIN, Vincent BOUSQUET à D. Stéphane ROYO, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent excusé : Romain MORELLO,

Était absent : Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Yves WARNIER,

N°56_DEL_2026 OBJET : Délibération portant modification du règlement municipal concernant le restaurant scolaire des écoles de Jouques

Monsieur le Maire rappelle que le règlement municipal concernant le restaurant scolaire des écoles de Jouques a été approuvé en séance du 30 mai 2023, suite à la mise à en place de la tarification sociale de la cantine scolaire. Dans ce cadre, le Conseil municipal a également approuvé la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » entre l'Etat – Agence des Services de Paiement (ASP) et la collectivité.

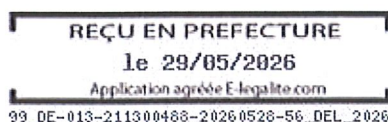
La commune a dû établir une grille tarifaire comportant au moins trois tranches, calculées selon les revenus de la famille ou idéalement le quotient familial, pour proposer le repas à 1 euro.

Par la suite, le Conseil municipal a approuvé en séance du 16 octobre 2025 une modification du règlement municipal concernant le restaurant scolaire, permettant d'élargir le repas à 1 euro à de nouveaux bénéficiaires.

Depuis plusieurs mois, les services de la cantine sont régulièrement confrontés à des désinscriptions d'enfants sans en avoir été informés au préalable. Monsieur le Maire propose de rajouter une clause dans ledit règlement portant sur la radiation d'élève, selon les termes suivants :

« Il incombe aux parents ou représentants légaux de contacter la mairie afin de signaler la radiation de leur enfant ou le fait qu'il ne fréquente plus l'établissement scolaire. A défaut d'information transmise par leurs soins, l'inscription au service de restauration scolaire demeure active et la facturation sera due ».

La clause sera rajoutée à l'article 3.1 « tarif et modalité de paiement ».



Il est proposé d'approuver la modification du règlement municipal concernant le restaurant scolaire des écoles de Jouques, par l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

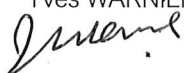
ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE la modification du règlement municipal concernant le restaurant scolaire des écoles de Jouques, qui prend effet à la date de la présente délibération.

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 28 mai 2026,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Yves WARNIER



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **04/06/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20260528-56_DEL_2026